

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MIDI FUMER FORTEFOG P

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit MIDI FUMER FORTEFOG P

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Pesticide

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur No Pest International
Tokoin Wuiti
Lomé, Togo
228 90 44 79 79
nopest.international@gmail.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 228 90 44 79 79

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

Santé humaine Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Environnement Le produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

Physicochimique Brûle produit sans flamme pour donner une fumée nocive blanche dense.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MIDI FUMER FORTEFOG P

Mentions de mise en garde	<p>P102 Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P261 Éviter de respirer les vapeurs et la poussière.</p> <p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.</p> <p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.</p> <p>P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.</p> <p>P391 Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>
----------------------------------	---

Contient PERMÉTHRINE

2.3. Autres dangers

Not known

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

PERMÉTHRINE	10-30%
Numéro CAS: 52645-53-1 Facteur M (aigu) = 1000	Numéro CE: 258-067-9 Facteur M (chronique) = 1000
Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	
CHLORATE DE POTASSIUM	10-30%
Numéro CAS: 3811-04-9	Numéro CE: 223-289-7
Classification Ox. Sol. 1 - H271 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Aquatic Chronic 2 - H411	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de façon sécuritaire.

MIDI FUMER FORTEFOG P

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. If feeling unwell, seek medical attention. Ne pas faire vomir.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Peut provoquer une réaction allergique. Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Do not use high volume water jet.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d' eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers En cas d'incendie: Risque de dégagement de gaz toxiques en cas d'incendie.

Produits de combustion dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie. Contenir et collecter les eaux d'extinction.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Éviter le contact avec la peau ou l'inhalation de la matière déversée, la poussière ou la vapeur. Enlever le produit répandu avec un aspirateur. Si ce n'est pas possible, recueillir le produit renversé avec une pelle, un balai ou un outil similaire. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

MIDI FUMER FORTEFOG P

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Lire et suivre les recommandations du producteur. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Tenir à l'écart des aliments, aliments des animaux, engrais et autres matières sensibles. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec et frais. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

Classe de stockage Gardez à l'entrepôt de pesticides. Physiquement et chimiquement stable pendant au moins 2 ans lorsqu'ils sont stockés dans les , l'emballage d'origine à température ambiante.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

Description d'usage Générateur de fumée de pesticides.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

TALC

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 1 mg/m³

Commentaires sur les composants En utilisant ce produit, reportez-vous à l'étiquette pour plus de détails. Devrait-il être nécessaire d'entrer dans la zone traitée alors que la fumée reste dans l'atmosphère , l'équipement de protection respiratoire et des lunettes de protection doivent être utilisés (voir HSE Livret d'orientation (HS) G53 'équipement de protection respiratoire - Un guide pratique pour les utilisateurs')

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.

Protection des mains Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Autre protection de la peau et du corps Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.

Mesures d'hygiène Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

Protection respiratoire Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Poudre.

Couleur Blanc/blanc cassé.

Odeur Caractéristique.

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

MIDI FUMER FORTEFOG P

pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Légèrement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	>130°C
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Inconnu. Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Produits inflammables/combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

MIDI FUMER FORTEFOG P

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone. Gaz ou vapeurs corrosives et toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques	Acute Oral LD50 (rat) 554 mg/kg Permethrin, Oral LD50 (rat) 554 mg/kg Permethrin; Inhalation LC50 (rat) >4.638 mg/l Permethrin; Oral LD50 (rat) 1200 mg/kg Potassium Chlorate.
<u>Toxicité aiguë - orale</u>	
Indications (DL₅₀ orale)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ETA orale (mg/kg)	2 919,7
<u>Toxicité aiguë - cutanée</u>	
Indications (DL₅₀ cutanée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité aiguë - inhalation</u>	
Indications (CL₅₀ inhalation)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	35,0
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	
Données sur l'animal	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Sensibilisation respiratoire</u>	
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Sensibilisation cutanée</u>	
Sensibilisation cutanée	Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
<u>Mutagenicité sur les cellules germinales</u>	
Essais de génotoxicité - in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Cancérogénicité</u>	
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité CIRC	Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction - développement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	
Exposition unique STOT un	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.
<u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	
Exposition répétée STOT rép.	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

MIDI FUMER FORTEFOG P

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent. Solide.

Information générale

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation

Aucun symptôme particulier connu.

Ingestion

Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Contact cutané

Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

Contact oculaire

Aucun symptôme particulier connu.

Voie d'exposition

Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles

Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

Considérations médicales

Affections cutanées et allergies.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Le produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

Toxicité

Aquatic Acute 1 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. Aquatic Chronic 1 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson

CL₅₀, 96 hours: 0.0076 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE₅₀, 48 hours: 0.00017 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

CI₅₀, 72 hours: 0.497 mg/l, Algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

La dégradabilité du produit n'est pas connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage

Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Aucun connu.

Toxicity of ingredients

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

MIDI FUMER FORTEFOG P

Information générale	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer conformément aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Les emballages contaminés en tant que produit utilisé à moins complètement nettoyé.
Classe déchet	L'élimination des déchets Numéro clé du EWC est 20 01 19 (pesticides)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3077
N° ONU (IMDG)	3077
N° ONU (ICAO)	3077
N° ONU (ADN)	3077

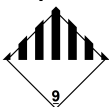
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (contains PERMETHRIN and POTASSIUM CHLORATE)
Nom d'expédition (IMDG)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (contains PERMETHRIN and POTASSIUM CHLORATE)
Nom d'expédition (ICAO)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (contains PERMETHRIN and POTASSIUM CHLORATE)
Nom d'expédition (ADN)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (contains PERMETHRIN and POTASSIUM CHLORATE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	9
Code de classement ADR/RID	M7
Etiquette ADR/RID	9
Classe IMDG	9
Classe/division ICAO	9
Classe ADN	9

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

MIDI FUMER FORTEFOG P

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-F

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes
d'intervention d'urgence 2Z

Numéro d'identification du
danger (ADR/RID) 90

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

**International Transport
Regulations**

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

RUBRIQUE 16: Autres informations

MIDI FUMER FORTEFOG P

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	<p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.</p> <p>RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.</p> <p>IATA: Association Internationale du Transport Aérien.</p> <p>ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>ETA: Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .</p> <p>CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.</p> <p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p>
Sigles et abréviations utilisés dans la classification	<p>Skin Sens. = Sensibilisation cutanée</p> <p>Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë</p> <p>Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique</p>
Information générale	<p>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité est considérée comme vraie et correcte , à compter de la date d'émission . L' exactitude et l'exhaustivité de ces informations et des recommandations ou des suggestions sont faites sans garantie . Étant donné que les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de notre société , il est de la responsabilité de l' utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation sécuritaire de ce produit.</p>
Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	<p>Skin Sens. 1 - H317: : Méthode par le calcul. Aquatic Acute 1 - H400: Aquatic Chronic 1 - H410: : Méthode par le calcul.</p>
Date de révision	07/03/2017
Révision	35
Remplace la date	30/08/2016
Numéro de FDS	22470
Mentions de danger dans leur intégralité	<p>H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.</p> <p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H332 Nocif par inhalation.</p> <p>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.